

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2008

PLFR POUR LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE - (n° 1156)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. de Courson, M. Perruchot, M. Vigier
et les membres du groupe Nouveau centre

ARTICLE 6

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« entreprises »,

insérer les mots :

« - notamment des petites et moyennes entreprises - »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de renforcer prioritairement les fonds propres des PME. Ainsi, la Convention doit fixer des contreparties à la garantie de l'Etat, en faveur des PME.